

# Règlement Intérieur du Festival International d'Échecs de Rochefort

## **Article 1 : organisation**

L'Échiquier Rochefortais organise le **23<sup>ème</sup> Festival International d'échecs de Rochefort** du samedi 22 au vendredi 28 février 2025 au Palais des Congrès de Rochefort (17).

Le Festival se compose de 3 tournois :

- le **Masters** (64245) <http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=64245>

La participation au tournoi Principal est conditionnée par un classement de plus de 1900 ou une dérogation de l'organisateur.

- l'**Accession** (64246) <http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=64246>

La participation au tournoi Accession est interdite aux joueurs avec un classement supérieur à 2000.

- le tournoi **Espoirs** (65559) <http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=65559>

La participation au tournoi Espoirs est autorisée aux jeunes U16 ayant un classement Elo réel ou estimé inférieur à 1550.

Les joueurs ayant participé au tournoi Espoirs ont la possibilité de s'inscrire aussi dans l'Accession. Ils sont forfaités pour les quatre premières rondes et entrent donc dans le tournoi Accession à la ronde 5 avec 0 point. Ils doivent s'inscrire **au plus tard lundi 24 février à 18h30** (supplément 12 €).

## **Article 2 : homologation et appariements**

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour les tournois Masters et Accession et en **7 rondes** pour le tournoi Espoirs.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse**. Pour le tournoi Accession, il y aura une Accélération Dégressive (SAD).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'avril 2025 (mars 2025 pour le tournoi Espoirs)

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 2 heures (respectivement 1 heure pour les rondes 3 et 6) avant le début de chaque ronde pour les tournois Masters et Accession.

Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le samedi 22 avant 14h30.

Tout joueur se présentant après 14h30 pourra être apparié pour la ronde 2.

## **Article 3 : cadence et forfait**

La **cadence** (Masters et Accession) est de 1h30 min/40coups + 30 min avec un incrément de 30sec/coup.

**La notation est obligatoire durant toute la partie.**

La **cadence du tournoi Espoirs** est de 50mn + 10s par coup. **La notation est obligatoire** sauf pour un joueur passant en dessous de 5 mn à sa pendule (et même s'il repasse au-dessus).

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **60 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Ce délai est ramené à **30 mn** dans le tournoi Espoirs.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au **06 60 44 25 35** en indiquant nom, prénom et la raison de l'absence.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative.

Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction juridique de la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les licenciés français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

#### Article 4 : inscription

Les droits d'inscription se montent à :

Adultes 55 € jusqu'au 17 février 2025 / 60 € après

Jeunes 27 € jusqu'au 17 février 2025 / 30 € après

GRATUIT POUR LES GMI ET MI – demi-tarif pour les MF

**Pas d'inscription sur place.**

Espoirs 15 € jusqu'au 17 février 2025 / 18 € après

Espoirs + Accession 27 € jusqu'au 17 février 2025 / 30 € après

#### Article 5 : horaires

##### Masters - Accession

|   |  |
|---|--|
| <b>Samedi 22</b><br>de 12h à 14h30 Pointage<br>16h00 Ronde 1<br><b>Dimanche 23</b><br>09h30 Ronde 2<br>16h00 Ronde 3<br><b>Lundi 24</b><br>14h30 Ronde 4<br><b>Mardi 25</b><br>09h30 Ronde 5<br>16h00 Ronde 6 | <b>Mercredi 26</b><br>14h30 Ronde 7<br>20h30 Tournoi de Blitz<br><b>Jeudi 27</b><br>14h30 Ronde 8<br><b>Vendredi 28</b><br>09h30 Ronde 9<br>15h30 Cérémonie de Clôture |
|---|--|

##### Espoirs

|   |   |
|---|---|
| <b>Samedi 22</b><br>de 12h à 15h dernières inscriptions et pointage<br>16h00 Ronde 1<br><b>Dimanche 23</b><br>10h30 Ronde 2<br>14h00 Ronde 3<br>16h15 Ronde 4 | <b>Lundi 24</b><br>10h30 Ronde 5<br>14h00 Ronde 6<br>16h15 Ronde 7<br><br>18h30 Remise des prix |
|---|---|

#### Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la Performance.

Dans le tournoi Espoirs, les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

Pour le calcul du Buchholz tronqué dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée avant la 6<sup>ème</sup> ronde dans la salle du tournoi.

Le vainqueur du tournoi Accession aura le droit, s'il le souhaite, de s'inscrire au tournoi Masters de l'année suivante quel que soit son classement Elo.

#### **Article 7 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par :

Dominique DERVIEUX (Arbitre International), arbitre en chef, Sonia BOGDANOVSKY (Arbitre FIDE) et Eric DAUTHEVILLE ( Arbitre FIDE) arbitres en chef adjoints, Philippe GIAMBIASI (Arbitre FIDE), Stéphane DENIS (AFO2) et Abderrahmane El Barroudi (NA) ainsi que toutes personnes habilitées.

#### **Article 8 : nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

**Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.**

#### **Article 9 : Le Bye**

Tout joueur des tournois Accession et Masters pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **2 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

#### **Article 10 : comportement des joueurs**

Il est interdit de fumer dans le Palais des Congrès. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

La **zone de jeu** est définie par la salle dans laquelle se trouve l'échiquier du joueur, le **lieu de la rencontre** est défini par la zone de jeu, les toilettes, la buvette et les couloirs d'accès. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de la rencontre sans la permission de l'arbitre ; il en est de même pour se rendre dans l'espace fumeur limité aux marches et le trottoir devant la porte d'entrée du palais des congrès. Le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

**Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.** Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4. des Règles du Jeu.

|  |
|--|
| <p>The arbiter may require the player to allow his clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorised by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player. If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 13.4.</p> |
|--|

### **Article 11 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

### **Article 12 : fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule. Les joueurs doivent saisir les résultats du match sur la tablette prévue à cet effet ; à défaut, ils doivent donner le résultat du match à une personne de l'équipe d'arbitrage. Dans le cas où le résultat n'est pas communiqué d'une manière ou d'une autre aux arbitres, le score de la partie pourra être 0-0.

### **Article 13 :**

Par son inscription au Festival d'échecs de Rochefort, **le joueur (euse) adulte** ou **les parents de joueur (euse) mineur (e)** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet et page facebook de l'échiquier rochefortais (<https://echiquierrochefortais.com>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

### **Article 14 :**

L'inscription au Festival international d'échecs de Rochefort implique l'acceptation du présent règlement.

**L'arbitre principal**  
**Dominique DERVIEUX**

**L'organisateur**  
**Philippe GIAMBIASI**